

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 768

Date dépôt 06/02/18

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : CINÉMA, SPÉCIALITÉ RÉALISATION

FINALITÉ	N.A	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés en Baccalauréat Réalisation Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de la réalisation documentaire.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux liés à la pédagogie du projet.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs réalisateurs.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Ce master investigate l'écriture et la réalisation documentaire.

Au terme du cycle, les étudiants réalisent une création personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à formuler des propositions artistiques originales liées au domaine de la réalisation documentaire.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de la réalisation documentaire
2. Formule des propositions artistiques originales qui s'appuient sur des connaissances techniques hautement spécialisées
3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques de la réalisation documentaire pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes professionnels complexes

ENJEUX SOCIÉTAUX et UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu cinématographique. Œuvrer à la qualité de la production cinématographique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de la réalisation cinématographique. Améliorer l'adhésion entre la création cinématographique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité d'initier des projets artistiques. Auteur et porteur de projet, le réalisateur se posera comme fer de lance dans le processus de création du domaine documentaire, en portant un regard critique sur la société.

PROFIL TYPE DES DIPLOMÉS ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS :

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants, il est capable de :

écrire/décrire une histoire en images et en son, repérer les enjeux d'une situation ou d'une relation, développer un point de vue, valoriser ses choix artistiques auprès de producteurs, choisir des collaborateurs pour un projet spécifique, fédérer une équipe autour de son projet en communiquant clairement sa vision / son point de vue, traduire sous une forme cinématographique des intentions scénaristiques, communiquer ses émotions, se mettre à l'écoute de ses collaborateurs artistiques et techniques, réévaluer ses propres choix, cerner les limites des compromis artistiques possibles, structurer un récit filmique par le travail du montage image et du montage son, analyser, conceptualiser et communiquer sa démarche.

Il a également acquis les connaissances suivantes :

connaissances enseignées dans le cadre du Baccalauréat de transition et développées au second

cycle:

en culture générale artistique, cinématographique et littéraire, en langage et esthétique cinématographiques, en techniques de la prise et du traitement de l'image et du son, en direction d'acteurs, en écriture de scénario, en politiques culturelles liées au cinéma.

Par le regard qu'il porte sur la société, le réalisateur éclaire de sa subjectivité le monde qui l'entoure.

Le réalisateur en documentaire agit comme le maître d'œuvre en matière de création cinématographique. Il conçoit le projet, développe et organise ses idées pour en structurer la narration à travers un projet de traitement documentaire.

Avec l'appui d'un producteur, il choisit ses collaborateurs, fédère une équipe autour de son projet. Il concrétise l'univers du film par ses choix artistiques successifs.

Lors du tournage il poursuit ses intentions artistiques, emmenant avec lui l'ensemble de l'équipe de réalisation.

Il met en œuvre l'ensemble des éléments narratifs du film, images et sons, en organisant et rythmant son récit.

Le film terminé, il accompagne son travail pour le présenter au public.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation
8. Maitriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, du son et de l'image
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.